



Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir 43

29 Bd Chantemesse, 43000 AIGUILHE

☎ 04 71 02 29 45

Courriel : ufc.quechoisir43@orange.fr

LE PRIX DE L'EAU EST-IL TROP ÉLEVÉ ? BEAUCOUP D'ÉCARTS CONSTATÉS !

L'eau est gratuite à l'état naturel mais pour la voir couler à notre robinet, il faut la capter, la traiter, la rendre potable, l'acheminer jusqu'à nous. Une fois utilisée, elle devra être dépolluée, rendue à l'état naturel.

On devrait plus parler de prix du service de l'eau qui englobe toutes les opérations citées ci-dessus. D'une manière générale, les français connaissent mal le prix qu'ils payent leur m³ d'eau et encore moins son mode de calcul.

Dans son dernier numéro de juin 2018, notre revue nationale QUE CHOISIR consacre un dossier complet sur le prix de l'eau.

Nous essaierons dans cet article de vous donner un maximum d'informations sur l'établissement du prix de l'eau en général et un résumé de cette enquête nationale.

Comment se décompose le prix d'un m³ d'eau ?

En moyenne, le prix se répartit de la façon suivante :

- 45 % pour la production et la distribution de l'eau potable
- 37 % pour la collecte et le traitement des eaux usées.
- 18 % pour les taxes ou redevances (Agence de l'eau, TVA,...)

Comment est fixé le prix de l'eau ?

La loi oblige à un équilibre financier sur la gestion de l'eau, il ne peut être fait appel à aux ressources fiscales pour financer ce service.

Ce sont toujours les collectivités locales qui fixent le prix même si tout ou partie du service peut être confié à un opérateur privé.

Il comporte :

- **Une part fixe.** C'est un abonnement au service qui concerne à la fois l'eau et l'assainissement. Elle n'est pas obligatoire mais plafonnée et se justifie par le fait que les coûts d'acheminement ne sont pas proportionnels aux volumes.
- **Une part proportionnelle** aux m³ consommés payée sur l'eau et l'assainissement.
- **Des taxes.** En général au nombre de trois : préservation des ressources en eau, lutte contre la pollution, modernisation des réseaux de collecte.

De la TVA à 5,5 % pour l'eau et 10 % pour l'assainissement.



Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir 43

29 Bd Chantemesse, 43000 AIGUILHE

☎ 04 71 02 29 45

Courriel : ufc.quechoisir43@orange.fr

Deux grands modes de gestion...

- La régie :

C'est la commune ou une autre collectivité locale (communauté de communes, syndicat,...) qui gère en direct le service de l'eau via une régie. Ce mode de gestion représente **70%** de l'ensemble des services existants mais seulement 40 % de la population française.

Il a tendance à augmenter assez fortement ces dernières années au détriment de la gestion privée.

- La Délégation de Service Public (DSP) :

Le service de l'eau est confié par la collectivité à un opérateur privé. Trois grosses entreprises trustent quasiment tout ce marché : Veolia, Suez et la Saur. Ces 30% restants représentent 60% de la population française.

Dans certains cas, on peut trouver une gestion mixte à l'exemple de la communauté d'agglomération du Puy qui confie la gestion de la station d'épuration à Suez.

Un prix moyen de 3,56 € au m3 en France

La Fédération Professionnelle des Entreprises de L'eau publie chaque année un chiffre officiel, il est de 3,56 € le m3 pour 2017.

La France est bien placée parmi les moins chers en Europe et en dessous de la moyenne de **4,01 € par m3**.

Ce n'est qu'un indicatif car pour chaque usager que nous sommes, le prix au m3 dépend de notre consommation réelle, de l'importance des parties fixes, des taxes agences de l'eau,...

Les résultats de l'enquête Que Choisir

Grâce aux lecteurs de la revue et aux associations locales, plus de 1000 factures de l'année 2017 venants de tout le territoire ont été analysées dans le détail.

L'hexagone a été divisé en cinq grandes régions mais les résultats sont consultables aussi par département et commune.

Pour permettre une comparaison, il a été retenu une consommation annuelle de 100 m3, inférieurs aux 120 m3 de la référence officielle.

Pour les raisons déjà citées et seulement les résultats de 1 000 factures, il n'a pas été calculé un prix moyen général.



Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir 43

29 Bd Chantemesse, 43000 AIGUILHE

☎ 04 71 02 29 45

Courriel : ufc.quechoisir43@orange.fr

La régie moins chère :

- Prix moyen en régie : **3,88 € le m³**
- Prix moyen en DSP : **de 4,20 à 4,59 € le m³**

Cela semble logique car en régie, il n'y a pas d'actionnaires à rémunérer, pas de recherche de marge d'exploitation.

Cela ne veut pas dire que la régie est toujours la moins chère, il y a toujours des exceptions.

De gros écarts notamment dans les grandes villes :

Les écarts sont très importants : de **2,87** à Aix en Provence (régie) à **4,95 le m³ à Montreuil** (Veolia).

- Écarts encore plus importants pour les villes moyennes :

Pour les villes entre 10 000 et 40 000 habitants, le prix va de **2,68** à Sarrebourg (régie) à **5,99 le m³ à Rambouillet (Suez)**.

La Haute-Loire ?

Dans l'enquête, nous n'avons des résultats que sur 3 communes dans le département, ce qui est peu significatif mais il se trouve qu'il y a la commune de Craponne sur Arzon avec un chiffre très élevé de **5,22 € le m³**, surtout avec un service en régie.

Un autre chiffre apparaît dans cette étude sur la commune de Lempdes sur l'Allagnon à **4,06 € le m³** (service également en régie).

Pour l'Agglomération du Puy, interviennent aujourd'hui, le service de l'eau de la Communauté d'Agglomération (ex SAE), le Syndicat des Eaux du Velay, des gestions communales, ce qui rend difficile une comparaison sur ce territoire.

On peut donner un chiffre (non inclus dans l'étude) de l'ordre de 3 € le m³ pour les 8 communes de l'ex SAE (Syndicat des Eaux du Puy en Velay).

Quelles conclusions en tirer ?

La gestion directe est en forte progression et elle semble nettement plus intéressante financièrement pour l'usager. Nous pouvons interpeller nos élus pour qu'ils choisissent ce mode de gestion de l'eau si ce n'est pas le cas aujourd'hui.

- Nous dépensons en moyenne **1 € par jour** pour notre alimentation en eau potable, ce qui reste raisonnable mais nous savons que cette ressource diminuera dans l'avenir.

Recherchons tous les moyens pour réduire notre consommation en économisant l'eau : utilisation des eaux de pluie pour l'arrosage, douche plutôt que bain, chasse d'eau réduite,

...

Henri OLLIER – UFC QC.43